

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2021-2022

28 SEPTEMBRE 2021

PROPOSITION DE RÉSOLUTION¹

VISANT À SOUTENIR UNE POLITIQUE AMBITIEUSE DE VÉGÉTALISATION DES
BÂTIMENTS PUBLICS ET DE LEURS ABORDS EN FÉDÉRATION WALLONIE-
BRUXELLES

AMENDEMENT(S)

DÉPOSÉ(S) EN COMMISSION

¹ Voir doc. 271 (2020-2021) n°1.

TABLE DES MATIÈRES

1 Amendement n° 1 déposé par Mme Greoli, M. Gardier, Mme Cremasco, M. Léonard et Mme Schepmans.....	3
---	---

1 Amendement n° 1 déposé par Mme Greoli, M. Gardier, Mme Cremasco, M. Léonard et Mme Schepmans

Dans le dispositif de la proposition de résolution, ajouter in fine du 1° les termes « ou pouvoir subventionnant »

Justification

Le rôle des pouvoirs publics est crucial pour atteindre les objectifs légitimes fixés par les auteurs de la proposition. Cependant, pour pleinement rencontrer l'ambition qui est la leur, il n'y a pas lieu de se limiter aux seuls bâtiments dont la Fédération Wallonie-Bruxelles est propriétaire. La Fédération Wallonie-Bruxelles subventionne en effet bon nombre d'infrastructures dans l'ensemble de ses compétences, qu'il s'agisse de bâtiments publics relevant de pouvoirs locaux ou de bâtiments abritant des missions de service public. Ces bâtiments abritent des activités culturelles, associatives ou encore d'enseignement. Ces infrastructures ne peuvent être omises de la volonté politique clairement affirmée dans la résolution, et ce dans le respect également du principe d'égalité de traitement.